

Audacieuse agression contre un encaisseur

Ayant lancé du poivre dans les yeux de celui-ci, un bandit lui vola 18.000 francs

M. Léon Bloch, négociant, 10, place Kleber, à Strasbourg, avait envoyé un jeune employé, nommé Asch, âgé de quinze ans dans une banque de la place pour encaisser 18.000 francs. Comme il revenait chez son patron, le jeune Asch fut accosté par un inconnu qui lui déclara être employé par le caissier de la banque parce qu'il y avait une erreur de mille francs dans la somme encaissée. Ayant vainement tenté de s'emparer de la serviette renfermant les 18.000 francs, cet individu engagea l'employé à retourner à la banque où il le précéda. Presque aussitôt, il revint en disant au jeune homme qu'il n'y avait pas d'erreur et qu'il pouvait rentrer chez son patron. Le jeune Asch monta l'escalier conduisant aux bureaux de M. Bloch, lorsqu'un second individu, qui descendait l'escalier, tenta de lui arracher sa serviette. Se voyant en danger, Asch appela au secours, mais son agresseur lui jeta une poignée de poivre dans les yeux, s'empara de la précieuse serviette et prit la fuite.

NE PERDEZ PAS D'ARGENT...

Ne laissez jamais s'amoindrir votre vieillesse. N'est-ce pas elle, en effet, qui vous donne la possibilité de mener à bien vos entreprises, de vous faire une situation enviable, d'assurer le repos de votre vieillesse ? Pour être toujours fort et en pleine santé, il faut donc donner à votre organisme les meilleurs aliments et en particulier ceux auxquels vous pouvez recourir au surplus de votre alimentation habituelle. C'est ainsi que vous pouvez vous procurer, chez votre pharmacien, un véritable générateur de puissance.

A COUPS DE HACHETTE UNE FEMME TUA SON BEAU-PÈRE ET BLESSA SON MARI

Un drame rapide s'est déroulé dans le quartier des Pontons, à Bayonne. Une jeune femme, Mme Léona Onativia, qui avait de très mauvais rapports avec son mari et son beau-père, s'est emparée d'une hachette, au cours d'une violente discussion et en a porté deux coups à son mari, puis elle a frappé son beau-père, Francisco Onativia, septuagénaire, qui est mort à l'hôpital.

CORS DURILLONS, OIGNONS, CEILS-DE-PERDRIX

L'efficacité des Zino-pads du Dr. Scholl est surprenante. En quelques minutes ils arrêtent net la douleur des cors et des durillons, et suppriment la cause du traitement et la pression de la chaussure. Scientifiquement et de façon absolue ils font disparaître toutes les callosités douloureuses. Non caustiques, ils ne brûlent pas la peau, ils adhèrent d'eux-mêmes et protègent tout point sensible ou meurtri. Se font pour cors, oignons, durillons, ceils-de-perdrix. La boîte (prix 0.20) est en vente chez tous les Pharmaciens, Orfèvres, Horlogers, Chronométriers. Envoyez un échantillon gratuit de Zino-Pad pour cors et de la brochure du Dr. Scholl, sur demande adressée à : 2, Boulevard des Capucines, Paris.

Zino-pads du Dr. Scholl

Si les applications — douleur supprimée

L'HORRIBLE CRIME D'UN PÈRE

Il tua ses 4 enfants à coups de hache, parce qu'il craignait qu'ils ne fussent pas de lui

Dans un village de Woloska, département de Varsovie, un paysan nommé Gajewski a tué à coup de hache ses quatre enfants, âgés de onze mois, deux ans, sept ans et neuf ans.

Arrêté par la police, il a déclaré avoir commis son crime parce qu'il soupçonnait sa femme d'avoir un amant et qu'il craignait que ses enfants ne soient pas de lui.



230.000 FRANCS DETOURNÉS PAR UN COMMIS DE PERCEPTION

Ces jours derniers, le receveur des finances chargé de vérifier la comptabilité de la perception de Chalais, constatant des détournements dont le total s'élevait à 230.000 francs environ. Les détournements étaient habilement masqués par l'établissement de faux bilans. Le trésorier-payeur général de la Charente, M. Grac, s'est rendu à Chalais et a interrogé longuement le percepteur, qui ne s'étant pas rendu compte de ces faux et avait été abusé par son commis, le nommé Edmond Bernard 33 ans, dans lequel il avait la plus grande confiance.

FURNEX pour l'entretien des dessus de cuisinières en ACIER POLI. Supprime la rouille émérite.

SIX COMPLICES DE L'ESPION « FANTOMAS » ONT ÉTÉ ARRÊTÉS

Dans l'affaire d'espionnage instruite actuellement par M. Peloux, juge d'instruction, le magistrat a décerné 9 mandats d'arrêt, dont 7 ont été exécutés. C'est ainsi que l'on a arrêté le Polonais Izaia Bir, dit « Fantomas », qui a été écroué à la Santé, ainsi que le nommé Logier, dit Philippe, appartenant au journal « L'Humanité » et le dessinateur roumain Meller.

Un peu plus tard, on a procédé à 4 nouvelles arrestations, dont celle de l'étudiant polonais Aler Serbaczowski, chargé de recueillir des renseignements notamment sur le fusil mitrailleur de Châtelleraut et qui ont été, croit-on, transmis aux soviets, à l'Allemagne et à l'Italie. De tous côtés, il ne se agit nullement d'un crime politique, mais d'un délit de droit commun, nettement caractérisé.

UN DÉMENT TUA SON PÈRE ET SE PENDIT ENSUITE

A Selez (Haute-Savoie), le nommé Auguste Requet, cultivateur, âgé de vingt-sept ans, au cours d'une crise de folie, a frappé d'un coup de couteau son père, M. Emile Requet, âgé de cinquante-neuf ans, qui lui reprochait d'avoir brutalisé un voisin.

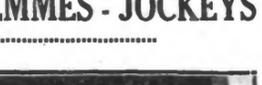
LA ROMANCIÈRE GYP VIENT DE MOURIR

On annonce la mort, à Neuilly-sur-Seine, 131, boulevard Bineaux, de l'écrivain Mme Gyp, comtesse de Martel, née Antoinette de Mirabeau.

Elle était née le 15 août 1850, à Coët-Sal (Morbihan). Elle était l'arrière-petite-fille du frère de Mirabeau et l'arrière-petite-nièce du marquis de Mirabeau. On lui doit de très nombreux livres, des mémoires-souvenirs, romans, et particulièrement sa série « Petit Bob », ouvrage humoristique illustré par elle-même.

Citons encore : « Autour du mariage », « Elle et lui », « L'éducation d'un prince », « Nos bons Normands », « Du haut en bas », « Sportomanie », etc.

La publication de ses mémoires n'est pas encore terminée. Ajoutons que Mme Gyp est la mère du grand chirurgien de Martel.



PERNOD FILS PARIS-PONTARLIER

Une chute de 200 mètres dans les Pyrénées

Un sauvetage dramatique

Au cours d'une excursion avec plusieurs camarades au pic d'Arriet, à 10 kilomètres au sud de Gabas, sur la frontière franco-espagnole, M. Esquillot, demeurant à Pau, a fait, sur un névé, une chute de près de 200 mètres.

2 FEMMES ET 2 FILLETTES GRAVEMENT BRÛLÉES DANS UN INCENDIE

A Castres (Tarn), un violent incendie a détruit un pâté de maisons, au Chemin des Fourches. Mme Azema, âgée de 45 ans ; sa belle-fille, Gabrielle Prou, 25 ans, et deux fillettes, ont été très gravement brûlées.

LE TRANSFERT A COCHEREL DES CENDRES DE BRIAND

Le ministère de l'Intérieur communique la note ci-après : Les dépouilles suivantes ont été arrêtées pour l'inhumation d'Aristide Briand, à Cocherel.

INONDATIONS CATASTROPHIQUES EN ROUMANIE

Les inondations qui, sévissent depuis trois jours sur tout le territoire roumain continuent leurs ravages, notamment en Moldavie. La ville de Jassy est actuellement envahie par les eaux, qui charient de nombreux cadavres. On évalue à 15.000 le nombre des sinistrés sur le seul district de Jassy.

Dans les quartiers submergés, deux mille maisons sont menacées d'écroulement. Les eaux commencent cependant à baisser.

Environ 1.500, de la façade du côté du champ de manœuvres, n'existent plus. Deux villages de la banlieue de Mayenne ont leurs ardoises et verrières entièrement brisées.

QUE FAUT-IL BOIRE ?

Avec vous, essayez quelques gouttes d'Antésite dans un grand verre d'eau ?

LA PROPRIÉTÉ COMMERCIALE

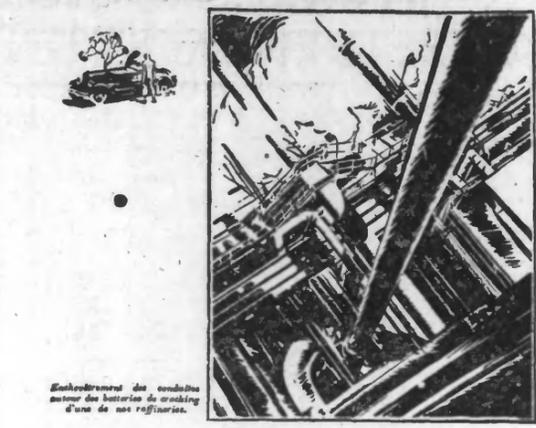
VERS UNE NOUVELLE PROROGATION DU DELAI D'EXPULSION

La Commission du Commerce et de l'Industrie a entendu M. René Renoult, garde des sceaux, qui lui a présenté un exposé sur le dernier état de la question de la propriété commerciale et lui a exprimé le désir que puisse être voté le plus rapidement possible, un texte réglant sur le fond même du problème, l'accord entre les deux assemblées.

Après le départ du garde des sceaux, un échange de vues a eu lieu, auquel ont participé de nombreux membres de la commission.

Celle-ci a décidé à l'unanimité, d'une part, d'examiner tout de suite le nouveau texte voté par le Sénat et de charger le rapporteur, M. Henry Tasso, de lui soumettre au plus tôt, son rapport, et d'autre part, afin d'obtenir aux risques d'expulsions de locataires commerçants, qui ne se trouvent plus protégés à partir du 1er juillet prochain par la loi, de demander à la Chambre, dès le début de la semaine prochaine d'accorder à ces locataires une nouvelle prorogation jusqu'au 1er janvier 1933.

PARTEZ TRANQUILLE...



Votre itinéraire est long. Il vous faut aller vite. Vous allez demander à votre moteur un effort soutenu. Si votre carter est plein de STANDARD MOTOR OIL vous pouvez être tranquille : vous n'aurez pas d'ennuis de graissage. Simple affirmation, n'est-ce pas ? Non. Les procédés de raffinage de la Standard, basés sur les innombrables expériences auxquelles elle s'est livrée, lui permettent de produire une huile qui résiste mieux que toute autre aux hautes températures et aux pressions développées par un fonctionnement prolongé du moteur au régime maximum.

STANDARD MOTOR OIL ESSENCE. L'ÉCONOMIQUE S. A., 82, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES PARIS. Includes logo and technical details.

D'ÉNORMES GRÉLONS SE SONT ABATTUS SUR LA MAYENNE DÉTRUISANT LES RÉCOLTES

Un orage, qui a sévi sur la Mayenne, a causé des dégâts très importants. La grêle est tombée pendant une demi-heure et a ravagé notamment Contes Place, Fontaine-Daniel, St-Georges, Suttavent, La Haie-Traversière, Saint-Fram-bault-de-Frère et Mayenne. Certains grélonnets étaient gros comme des œufs de poule. On en a pesé qui accusait un poids de plus de 100 grammes.

LE RECORD DU MONDE DE DESCENTE EN PARACHUTE BATTU PAR L'AVIATEUR MACHERAUD

L'aviateur parachutiste, René Macheraud, qui devait tenter, hier matin de s'attribuer le record du monde de hauteur, pour la descente en parachute, a pris place à bord d'un avion piloté par Signerini, à l'aérodrome de Villacoublay, et s'est lancé de l'avion aux environs d'Etampes.

VILLE D'OSTENDE FÊTES ANNONCÉES

Du 2 juillet au 31 août : Tous les jours, Courses de Chevaux. 3 juillet : Bénédiction de la Mer ; Ommeigheek-Parade Navale. 3 juillet : Fêtes internationales de Natation ; match de water-polo Belge que-France. 9 juillet : Rallye Sandeman pour automobiles. Du 14 au 20 juillet : Grandes fêtes organisées en l'honneur des reines de beauté. — Au Kursaal : soirée de gala « Miss Cuba ». 5 juillet : Concours d'élégance et de confort pour automobiles. 20 juillet : Grand corso fleuri : Course des Nations. 21 juillet : Au Kursaal, grande fête patriotique. Du 22, 23, 24 : Championnat international d'Escrime. Du 25 au 29 : Au Kursaal : second festival d'Ostende. Du 28 juillet au 2 août : 26e Tournoi international de Tennis. 31 juillet : Au Kursaal, Jack Hilton et ses Boys. 1er août : Entrée triomphale de Miss Univers ; couronnement de Miss Univers. 5, 6, 7 août : Rallye « Minerva ». 7 et 8 août : Grand Tournoi international de Tennis ; match Belgique-France. 12, 13, 14 août : Régates à la voile. 15 août : Tournoi international de Football. 24 août : Grand International à l'Hippodrome Wellington.

Désaffecté, le fameux maître anglais « Marlborough » est actuellement en cours de démolition après un splendide record de durés de service.

LE ROI DE SIAM a accepté les conditions du gouvernement provisoire

On mande de Bangkok à l'agence Reuters, que le roi a signé la nouvelle Constitution qui lui a été soumise par le gouvernement provisoire, formé à la suite de la récente révolution.

A part quelques légères modifications demandées par le roi, le texte de la Constitution signée par le monarque est celui élaboré par le gouvernement provisoire, formé la semaine dernière. Aux termes de cette Constitution, le pouvoir exécutif est exercé : 1° Par le roi ; 2° le Sénat du peuple ; 3° le comité du parti du peuple et 4° les tribunaux.

PLUS DE 4 MILLIARDS D'ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES...

Le Sénat américain a voté le bill, dit d'économies nationales, visant à opérer des compressions de dépenses évaluées de 150 à 175 millions de dollars, ce qui représente plus de 4 milliards de francs. Ce projet de loi a été envoyé à la signature du président Hoover.

Avec la chaleur

Gare aux Poux ! Mais la « Marie-Frose » lui Poux et Lente en 3 minutes. Le flacon 3.75. (Ph^{ma}, Herb.) Erigez-la.

BIBLIOGRAPHIE

LE TUEUR DE NAVIRES par Jean d'AGRAIVES. Majestueux, illuminant les vagues et le réseau d'or de ses lumières innombrables, le grand paquebot « Persée » a son d'orchestre, alternant, fend la mer des côtes de France, et ses deux jolies femmes de l'aristocratie anglaise se livrent aux joies du tango, du paso-doble et du fox-trot.

T. S. F.

JOURNÉE NATIONALE (145 m. 8) : 19 h. 45 : Journal parlé (145 m. 8) ; 20 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 21 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 21 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 21 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 22 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 22 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 22 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 22 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 23 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 23 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 23 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 23 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 24 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 24 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 24 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 24 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 25 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 25 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 25 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 25 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 26 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 26 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 26 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 26 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 27 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 27 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 27 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 27 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 28 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 28 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 28 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 28 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 29 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 29 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 29 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 29 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 30 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 30 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 30 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 30 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 31 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 31 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 31 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 31 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 32 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 32 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 32 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 32 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 33 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 33 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 33 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 33 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 34 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 34 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 34 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 34 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 35 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 35 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 35 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 35 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 36 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 36 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 36 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 36 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 37 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 37 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 37 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 37 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 38 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 38 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 38 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 38 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 39 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 39 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 39 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 39 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 40 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 40 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 40 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 40 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 41 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 41 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 41 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 41 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 42 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 42 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 42 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 42 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 43 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 43 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 43 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 43 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 44 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 44 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 44 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 44 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 45 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 45 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 45 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 45 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 46 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 46 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 46 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 46 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 47 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 47 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 47 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 47 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 48 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 48 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 48 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 48 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 49 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 49 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 49 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 49 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 50 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 50 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 50 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 50 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 51 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 51 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 51 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 51 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 52 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 52 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 52 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 52 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 53 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 53 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 53 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 53 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 54 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 54 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 54 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 54 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 55 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 55 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 55 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 55 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 56 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 56 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 56 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 56 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 57 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 57 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 57 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 57 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 58 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 58 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 58 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 58 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 59 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 59 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 59 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 59 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 60 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 60 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 60 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 60 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 61 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 61 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 61 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 61 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 62 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 62 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 62 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 62 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 63 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 63 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 63 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 63 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 64 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 64 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 64 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 64 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 65 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 65 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 65 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 65 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 66 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 66 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 66 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 66 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 67 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 67 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 67 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 67 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 68 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 68 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 68 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 68 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 69 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 69 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 69 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 69 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 70 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 70 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 70 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 70 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 71 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 71 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 71 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 71 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 72 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 72 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 72 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 72 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 73 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 73 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 73 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 73 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 74 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 74 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 74 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 74 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 75 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 75 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 75 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 75 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 76 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 76 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 76 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 76 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 77 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 77 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 77 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 77 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 78 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 78 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 78 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 78 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 79 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 79 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 79 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 79 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 80 h. 00 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 80 h. 15 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 80 h. 30 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 80 h. 45 : Célébration de la République (145 m. 8) ; 81 h